



ARRETE MUNICIPAL N° 30

Portant réglementation du stationnement
et de la circulation sur le Parking du Forum
du Centre Marcel Martin.

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu la manifestation intitulée « Fête de Quartier » organisée du vendredi 21 juillet 2023 au dimanche 23 juillet 2023 par l'Association AUDACES'S ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le **parking du forum du Centre Marcel Martin** ;

Vu qu'il incombe à l'autorité municipale d'organiser la sécurité en ville lors de manifestations importantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, **du vendredi 21 juillet 2023 à 14h00 au dimanche 23 juillet 2023 à 05h00 :**

- Parking du Forum du Centre Marcel Martin

ARTICLE 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur **par les services de la ville et les organisateurs.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- Madame APPEL Rita – Service Technique
- Monsieur LAUER Sylvain – Chef de Centre de Folschviller + Service Technique
- Mrs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- Monsieur VECCHIO Tony – Directeur Association AUDACES'S de FOLSCHVILLER -
- Police Municipale
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à FOLSCHVILLER, le 6 juillet 2023

Le Maire,
Didier ZIMNY